

COMITÉ D'INVESTISSEMENT CONJOINT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ LAVAL

Mission

Le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité Laval (FLSL) sont des outils financiers visant à soutenir les entreprises sur le territoire de la Ville en favorisant l'accès aux capitaux, notamment pour le démarrage et la croissance d'entreprises ainsi que le maintien et la création d'emploi.

Le Comité d'investissement conjoint a pour mandat d'appliquer la Politique d'investissement commune à ces deux fonds en tenant compte de la saine gestion des portefeuilles FLI et FLS, d'effectuer des investissements dans le cadre de cette Politique et, à la demande de la Ville, de gérer tout autre portefeuille d'investissement.

Le Comité a notamment pour responsabilité d'analyser les projets d'investissements puis de les approuver, de les refuser ou de suggérer des modifications en fonction des critères établis à la Politique. Il a également pour responsabilité de vérifier la situation financière et l'équilibre des portefeuilles et d'évaluer les principaux ratios et indicateurs de performance des investissements.

Responsabilités des membres

Dans le cadre de leur mandat, les membres ont la responsabilité de :

- Prendre connaissance et analyser les projets d'investissement soumis au Comité
- Partager leurs connaissances et expertises avec le Comité sur les sujets abordés lors des réunions
- Approuver, refuser ou suggérer des modifications aux projets d'investissements
- Fixer et bonifier les conditions et modalités d'investissement
- Vérifier la situation financière et l'équilibre du portefeuille à l'aide du rapport semestriel
- Évaluer les principaux ratios et indicateurs de performance des investissements

Rémunération

Aucune

Durée du mandat

2 ans, avec possibilité de renouvellement

Date d'entrée en fonction

Printemps 2021

Composition

Le Comité est composé de 7 membres dont :

- 1 représentant désigné par la Ville;
- 1 représentant désigné par Fonds de solidarité FTQ;
- 5 membres indépendants provenant du milieu socioéconomique local. Un tel membre doit être un entrepreneur, un membre d'une organisation dont la mission est à saveur économique ou un citoyen impliqué dans sa communauté. Un tel membre ne peut être ni employé, administrateur ou élu du Fonds de solidarité FTQ, de la FTQ ou de la Ville, ni employé d'un organisme délégataire à qui la Ville délègue la gestion du FLSL, le cas échéant.

Profil recherché

La Ville de Laval recherche deux (2) personnes ayant des compétences dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- Comptabilité
- Domaine bancaire
- Entrepreneuriat
- Financement d'entreprises

Nombre de rencontres annuelles

Environ 8

Nous joindre

Secrétariat de la gouvernance

1200, boulevard Chomedey

Bureau 600

C.P. 422

Succursale Saint-Martin

Laval (Québec) H7V 3Z4

Téléphone : 450 978-5866

Télécopieur : 450 978-5871

Courriel : secretariatgouvernance@laval.ca

Pour plus d'informations sur l'appel de candidatures, veuillez consulter la page Web du Secrétariat de la gouvernance à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/secretariat-gouvernance.aspx>